RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2023

OBJET :

DE-23-04-1-18) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "AU-DELA DE L'ECRAN"

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 30 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme POLLARD (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. BOUKOBZA, M. EPINAT .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230413-lmc1H10671H1-DE
Date de réception en Préfecture : 18/04/2023
Date de Publication : 18/04/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1er du décret 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet culturel relatif à l'organisation de la 5ème édition du Festival «Au-delà de l'écran, Vincennes Film Festival» proposé par l'association *Au-delà de l'écran* ;

Considérant que l'association *Au-delà de l'écran* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant que le projet culturel proposé par l'association *Au-delà de l'écran* représente un intérêt local et contribue au rayonnement de la ville de Vincennes ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 06 avril 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention : Mme BALAGNA-RANIN),

ARTICLE UNIQUE : Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association *Au-delà de l'écran* visant notamment à fixer le montant de la subvention de la Ville à 80 000 € pour l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230413-lmc1H10671H1-DE
Date de réception en Préfecture : 18/04/2023
Date de Publication : 18/04/2023